

# Variétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **1 (1913)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## VARIÉTÉS

---

### UN PROBLÈME HYMNOLOGIQUE

L'hymnologie, qui est une des branches secondaires de la théologie, traite des droits et des devoirs de la poésie et de la musique dans le culte public. Je ne parlerai ici que d'une des nombreuses questions qu'elle soulève, à propos du chant des cantiques et de leur accompagnement. Au lieu de partir de l'origine des assemblées chrétiennes de culte, voyons d'abord l'état de fait autour de nous :

D'une part, dans nos pays réformés de langue française, la majorité des grands édifices religieux (temples) possèdent des orgues ; beaucoup de chapelles et de salles de culte ont l'orgue, l'harmonium ou même le piano. D'autres n'ont encore aucun instrument permanent.

D'autre part, aucun des psautiers actuellement en usage n'est écrit en vue d'un accompagnement. Plusieurs recueils, dont le type est le « Recueil Mac-All » et dont les « Chants Évangéliques » sont un des plus usités en Suisse, sont rédigés de telle manière qu'il est impossible d'accompagner leurs cantiques ailleurs qu'au piano, et encore.

Cet état de fait soulève constamment un problème pratique : Comment fera-t-on dans les églises qui ont à la fois un orgue et un tel psautier ?

La réponse est toute prête : dans ces conditions, le chant sera mauvais. Il est mauvais dans la plupart des édifices pourvus d'orgues ou d'harmoniums.

#### I

La première raison que j'en donnerais est dans l'*écriture* des psautiers réformés actuels. Il est notoire que, pour divers mo-

tifs, nos ancêtres huguenots ont chanté « a capella », c'est à dire sans accompagnement. L'horreur générale qu'ils éprouvaient pour l'ancien système de culte entraînait l'horreur particulière pour l'orgue ; l'obligation où étaient les réformés de célébrer leurs cultes partout où ils pouvaient, et hors des temples, leur apprit à chanter sans orgues ; ils avaient une théorie du culte : le cantique constitue avec certaines prières et allocutions, la part des fidèles, et elle ne leur sera point ôtée ; l'orgue usurpant cette place tout autant qu'il donne un secours à l'assemblée, on chantera sans orgue.

D'ailleurs, la rapidité avec laquelle on chantait les psaumes huguenots excluait jusqu'à l'idée d'employer un instrument grave et lourd comme l'orgue ; un simple coup d'œil jeté sur les vieux psautiers suffit pour faire comprendre l'impossibilité où l'on serait d'accompagner à l'orgue le chant d'église. Voici, par exemple, le Psaume 42, « Comme un cerf altéré brame » noté à la vieille façon huguenote :

The image shows a musical score for Psalm 42, titled "Comme un cerf altéré brame". The score is presented in three systems, each consisting of two staves: a treble clef staff on top and a bass clef staff on the bottom. The music is written in a traditional Huguenot style, characterized by a simple, homophonic texture with many chords and few moving lines. The key signature has one flat (B-flat), and the time signature is 4/4. The first system has a repeat sign at the end. The second system also has a repeat sign at the end. The third system concludes with a final cadence.

La mélodie (qui a été conservée avec son beau rythme dans quelques recueils en usage) est au « ténor » — la voix qui, jadis, « tenait » la mélodie — ce qu'il est quasi impossible de souligner sur l'orgue. Il faut la voix humaine libre et le timbre spécial des ténors pour que la mélodie s'impose...

Les « ténors » sont maintenant déchus de leurs prérogatives. La mélodie est confiée aux voix de femmes, moins fortes, mais plus agréables : l'harmonie générale s'en est ressentie ; mais, dans les milieux réformés, elle a toujours gardé le caractère suivant : les quatre parties de la notation sont celles des voix humaines, très simples et invariables — à condition que les éditeurs des psautiers respectent les habitudes, et qu'une même population ne soit pas sollicitée par plusieurs versions différentes et parallèles !

En outre, la plupart des cantiques du Réveil, ceux de Malan, de Bost, et surtout les hymnes anglais, genre Hymnes du Croyant, tels qu'on les trouve encore dans les Chants Evangéliques et recueils similaires, ont pour caractère particulier une grande abondance de notes répétées — sous couleur de mélodie. « Gloire, gloire à l'Éternel » a quatre groupes de quatre accords répétés identiquement. Dans « Viens, âme qui pleures », sur 16 mesures, il n'y en a que 2 où la basse ait plus d'une note... Ces chants sont fort beaux, lorsque la voix humaine met le texte en relief : l'orgue (l'harmonium) étouffe ce texte, l'écrase, le noie sous l'accord répété ; et la lenteur nécessaire aux résonnances d'orgue ôte tout le charme des accents rythmiques auxquels la voix humaine est docile.

En bonne logique, on devrait ôter à l'orgue l'accompagnement de tout morceau écrit « a capella », de tout Psaume huguenot, à cause de leur rapidité, de tous les chants de Malan et consorts, à cause des accords répétés, de tous les hymnes revivalistes — et ne plus lui laisser que les chorals d'origine allemande et les pièces composées pour chœur et orgue !

Les chorals allemands, en effet, sont composés tout autrement que nos psaumes et nos cantiques. Les répétitions de notes mélodiques y sont très rares ; l'harmonie est donc beaucoup plus variée et peut être interprétée à l'orgue. Mais, ce qui est plus important, cette harmonie est *faite pour l'orgue* ; sauf exceptions, le public ne chante que la mélodie, à l'unisson,

sans nuances ; c'est l'organiste qui, de strophe en strophe, commente le texte en allant jusqu'à modifier à son gré l'harmonie. Jamais une assemblée de culte n'a chanté les chorals, harmonisés par Bach, dans la notation pour organiste et pour chœur de chapelle, telle qu'on la trouve dans les Cantates et les Passions et dans l'édition Peters (n° 21 et 22). Aujourd'hui même, les organistes allemands, en majorité, s'opposent à l'introduction de psautiers notés à 4 voix ; à leur point de vue ils ont raison :

Ou bien il y a des psautiers notés à 4 voix, et c'est l'assemblée qui chantera ces 4 voix « a capella »,

Ou bien il y a un orgue, l'assemblée n'a en mains que les mélodies, ou même les textes sans mélodie ; on chante à l'unisson, et l'organiste fait le reste.

Telle est la logique en hymnologie, quant aux chorals.

Nos psautiers renferment des psaumes huguenots, des cantiques du Réveil, des hymnes et des chorals...

Il faudrait obtenir des fidèles assez de souplesse pour qu'ils admissent plusieurs modes de faire : emploi ou suppression de l'orgue *selon les genres* de cantiques ; et des liturges qu'ils employassent, dans un même service, tous les genres, si possible dans un ordre connu... ce qui est contre la liberté des liturges !

## II

Entre les hymnologues, qui ont souci du style, du sens interne du chant d'église, et de la liberté des officiants, d'une part ; et les partisans de l'ordre établi, irraisonné et tout puissant, d'autre part, se place un tiers parti qui dit : *Medio tutissimus ibis*.

Quel est ce « juste-milieu » ?

Il consiste, pour les églises dotées d'orgue (ou d'harmonium), à former un *Chœur de chapelle*, lequel couvrira de sa protection intelligente mais ferme cet instrument toujours gros de tyrannie, et à réduire par là même l'orgue à ne plus être que le soutien du chœur. Trouvera-t-on des organistes doués d'assez de sens liturgique « à la réformée » pour s'effacer devant la voix humaine, et ne se considérer que comme des serviteurs ? Il suffirait peut-être de les prier de réfléchir à ce qu'est un culte public, et aux requêtes de l'hymnologie...

Le problème, si simple pour l'hymnologie, se complique pour le pasteur de paroisse, qui a devant lui des traditions (pour ne pas dire de mauvaises habitudes) incarnées en la personne de l'organiste de carrière ou du paroissien bénévole — quelquefois c'est madame la ministre, et alors... — ; il y a le chantre ; il y a le monsieur ou la dame qui a toujours « entonné » ; il y a le terrible registre des cantiques « qu'on ne sait pas » ; il y a presque partout la pénurie de choristes réguliers et zélés...

Mais depuis quand les difficultés d'une réforme ont-elles démontré la fausseté de l'entreprise ? Au contraire, elles en soulignent, si possible, la nécessité. Celle-ci tient en deux mots : rendre à *l'assemblée* le gouvernement du chant sacré, en l'ôtant à l'orgue par le moyen d'un *Chœur conducteur* et d'exercices avec les fidèles : belle tâche pour les laïques comme pour les pasteurs !

Il est déconcertant de voir que mainte congrégation, qui chantait jusqu'ici sans accompagnement, songe à l'acquisition d'un orgue ou d'un harmonium. Elles ne permettent pas de ne conseiller cette dérogation aux mœurs huguenotes qu'avec les tempéraments suivants :

Il faut, si tous les essais échouent d'instruire l'assemblée elle-même dans l'art de chanter à 4 parties, former un chœur — au moins un double quatuor — qui se groupera devant l'instrument, et acquérir un organiste assez humble pour rester à la place utile, celle du soutien discret et de l'instructeur infatigable.

Et puis qu'on veuille ne pas faire d'économies en se contentant d'harmoniums à bon marché : ils sont pires que le plus mauvais chant « a capella »...

Au moment où, chez nous, on rêve d'orgues, quelques « cantors » allemands se prennent à soupirer après le chant à 4 voix dans les assemblées de culte ! Alternance étrange des besoins artistiques, à laquelle l'hymnologie essaie de répondre au nom de l'histoire et de la psychologie religieuses. Cette discipline est vraiment plus utile qu'on ne le croit, à juger par le peu de place qu'on lui fait dans nos milieux, alors qu'ailleurs elle a ses spécialistes, ses défenseurs, ses chaires et ses Revues.